

*Lettre aux Evêques pour un Triduum annuel.*

Une des principales pratiques recommandées au zèle des membres de la Ligue Sacerdotale Eucharistique est celle des Triduums eucharistiques, prêchés pour instruire les fidèles de ce qui concerne la communion fréquente. Une Lettre de la Sacrée Congrégation des Indulgences du 10 avril 1907 est venue la sanctionner et rappeler à tous les Evêques de l'univers le côté pratique du Décret *Sacra Tridentina Synodus*. "Le Souverain Pontife, écrit le Cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation des indulgences, m'a confié la mission d'engager Votre Grandeur et tous les Evêques du monde catholique à favoriser de tous leurs efforts ces commencements, afin que les fidèles reçoivent plus fréquemment, et même chaque jour, la sainte Eucharistie : car c'est grâce à ce divin Banquet que leur vie surnaturelle ne cesse de s'alimenter et de s'épanouir."

Et pour obtenir ce résultat, le Pape désire qu'un Triduum ait lieu, chaque année, surtout dans les cathédrales, et même dans les églises paroissiales où, à défaut du Triduum complet, on fera au moins la cérémonie indiquée pour le jour. Il détermine lui-même les exercices de ce Triduum, et fixe notamment que l'on récitera devant le Très Saint Sacrement exposé la prière indulgenciée dont nous avons parlé plus haut et qui traduit d'une manière si expressive le désir du Saint Père relativement à la communion fréquente des fidèles.

C'est donc le rappel, chaque année, du Décret et des efforts à faire pour sa mise en pratique.

Tous ces documents sur la communion fréquente nous font comprendre avec combien de raison le Légat du Saint Père pouvait dire en inaugurant le Congrès eucharistique de Tournai : "Vous savez bien tous, Messieurs et Messieurs, quelle joie profonde cet important et mémorable Décret du 20 décembre 1905 a excité parmi ceux qui s'intéressent aux œuvres eucharistiques... Vous tous, vous avez bien compris le devoir du Congrès qui, le premier, se réunit après la promulgation de ce Décret. Ce devoir, c'est donc bien d'en prendre acte avec reconnaissance, dès l'ouverture de nos réunions, de le saluer avec respect, de l'acclamer avec enthousiasme, et d'en faire, pour l'avenir, le mot d'ordre inscrit sur notre drapeau, dans nos campagnes pour la propagande du bien."

E. Couet, S.S.S.

(à suivre)